

Plan national pour la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage – Outil de développement économique et social-

Djaider hassane*

Reçu le :.../.../...
Accepté le :.../.../...
Publié le :.../.../...

Résumé: Au cours de ces dernières décennies, l'Algérie a connu d'importantes mutations en matière d'emploi caractérisé d'une part, par un taux de chômage relativement élevé et d'autre part, par l'arrivée chaque année sur le marché du travail d'une population jeune, diplômée et très important.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont mis en place plusieurs programmes de régulations et d'intervention sur le marché du travail.

L'objet de cette étude vise à faire ressortir l'importance de redynamiser le schéma national de promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage permettant une gestion efficace du marché du travail, de définir des orientations et des objectifs quantitatifs, de suivre leur évolution et leur réalisation à court, moyen et long terme.

Mots clés: Plan National, Emploi, Chômage.

Classification JEL : E24

ملخص : على مدى العقود القليلة الماضية، شهدت الجزائر تغيرات كبيرة من حيث التشغيل والذي تميز بمعدل بطالة مرتفع نسبيًا من جهة، و بدخول عدد كبير من الشباب المؤهلين إلى سوق العمل من جهة أخرى. وأمام هذا الوضع، استحدثت السلطات العمومية عدة برامج و سياسات من أجل ترقية التشغيل ومحاربة البطالة. تهدف هذه الدراسة إلى تسليط الضوء على أهمية وضع مخطط وطني لترقية التشغيل ومحاربة البطالة، والذي يسمح بتسيير فعال لسوق العمل، مع تحديد أهداف كمية التي يجب تحقيقها ومتابعة تطورها وتنفيذها في المدى القصير و المتوسط و الطويل.

الكلمات المفتاحية: الخطة الوطنية ، التشغيل ، البطالة ، الهدف.

الكلمات المفتاحية : الخطة الوطنية ، التشغيل ، البطالة.

1.Introduction

* Pr à l'université Yahia Fares de Médéa, Algérie, djaidier64@yahoo.fr

Les questions relatives à l'emploi et la lutte contre le chômage, particulièrement celui des jeunes, ont toujours constitué une des priorités les plus importantes, et clairement affichée dans les différents programmes de développement économiques et sociaux mis en œuvre par l'Algérie depuis l'indépendance à ce jour et qui avaient en 2008 pour objectifs entre autres pour les périodes quinquennales 2005-2009 et 2010-2014:

- a- Création de quatre (04) millions d'emplois, pour la période 2005-2014 ;
- b- Ramener le taux de chômage à moins de 10% à partir de 2009.

C'est dans cette perspective de réalisation des objectifs cités ci-dessous, qu'une réflexion a été engagée au niveau des pouvoirs publics durant la fin de l'année 2007 et le début de l'année 2008 et ce, en vue de proposer un plan d'action pour consolider et insuffler une nouvelle dynamique en matière de création d'emplois d'une part et d'autre part de réduire le chômage dans l'évolution baissière a été amorcée et enregistrée depuis le début des années 2000. Cette réflexion a donné lieu à l'élaboration d'un projet de plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage. Projet qui a été examiné en Conseil interministériel, puis validé et adopté en Conseil de Gouvernement en date du 1er avril 2008.

Dans ce cadre, il est important de souligner qu'en matière d'emploi et de lutte contre le chômage, qu'il n'existe pas de théorie ou de solution uniforme et unique pouvant être appliquée à tous les pays et dans toutes les situations. En effet, la problématique dans ce domaine se pose en termes de choix et de maîtrise de stratégies efficaces de création d'emplois en rapport avec les réalités et les moyens de chaque pays et de chaque société.

A ce titre, l'approche qui a été proposée par notre pays durant les années 2007-2008, telle qu'elle ressort à travers le plan d'action, se distingue des approches adoptées jusque-là en matière d'emploi, dans la mesure où :

- ✓ elle s'est appuyée sur une évaluation approfondie de l'expérience de ces vingt dernières années (1990-2007) en matière de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage,
- ✓ Elle a pris en considération les réalités du contexte économique et social,
- ✓ Elle a pris en considération l'évolution du cadre macro économique,
- ✓ Elle a pris en considération les différents facteurs qui ont une influence sur l'emploi, notamment :
 - l'investissement et la croissance hors hydrocarbures,
 - l'apport des acteurs et partenaires dans la lutte contre le chômage,
 - la nécessité d'émergence d'un service public de l'emploi performant et d'agences privées de placement efficaces,
 - La nécessité de mise en place d'une démarche et d'une coordination intersectorielle en vue de dynamiser fortement le marché du travail,
- ✓ Formaliser l'intervention directe de l'Etat dans la régulation du marché du travail.

Le but de cet article vise à faire ressortir l'importance de l'intervention directe de l'Etat dans toute stratégie de l'emploi et la lutte contre le chômage. C'est pourquoi, notre étude est structurée autour de deux parties principales. La première partie est consacrée à la présentation de l'évolution de certains indicateurs ayant trait à l'emploi depuis l'indépendance à 2022. La deuxième partie aborde l'essence même de notre article, ainsi l'accent sera mis, sur les objectifs qui ont été assignés au plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, ainsi que sur les principaux axes sur lesquels

s'appuie ce plan et les perspectives en matière d'emploi. En conclusion, nous exposerons la nécessité redynamiser le plan national de promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage et surtout de mettre en place un cadre institutionnel étatique permettant d'encadrer, d'orienter, de suivre et d'évaluer le marché de l'emploi et par conséquent de répondre à notre question essentielle : Est-ce que l'Etat doit ou non intervenir directement dans la régulation et le fonctionnement du marché du travail ?

2. Cadre théorique et pratique :

Dans l'ensemble des pays, face au chômage, les pouvoirs publics ne restent pas inactifs, comme préconisé par la théorie libérale, ils ont développé des politiques d'emploi qui se définissent comme l'ensemble des interventions publiques sur le marché du travail, visant à en améliorer le fonctionnement et à réduire les déséquilibres qui peuvent y apparaître entre l'offre et la demande. Ces interventions sont généralement classées en deux catégories et ce, en fonction de leur objectif (J.Gautié,1993) :

- Les mesures ou les dispositifs dites passives qui visent seulement à atténuer les effets du rationnement sur le marché du travail en apportant une aide sociale, allocation chômage et autres aides publiques (tel que les dispositifs de l'ADS: Agence de Développement Social créée en 1996 et le dispositif allocation chômage mis en œuvre en Algérie en 2022) ou en essayant de limiter la population active (tel que le dispositif de retraite anticipé mis en œuvre par l'Algérie durant la fin des années 90).
- Les mesures actives ou dispositifs actives qui ont pour but de préserver les emplois existants, la promotion de nouveaux emplois en accordant des aides financières (tel que les dispositifs ANADE (Ex ANSEJ), CNAC et ANGEM mis en œuvre par l'Algérie durant les années 1996 et 2004) et à l'adaptation de la main d'œuvre aux besoins de l'économie à travers des formations (tel que les formations de perfectionnement réalisées par les entreprises et administrations publiques comme par exemple dans le cadre du dispositif de pré-emploi).

Néanmoins, la distinction entre les deux mesures est arbitraire, en effet, dans certains cas un dispositif d'insertion (mesure passive) peut être classé comme étant une mesure active même si son seul effet réel est de faire diminuer les statistiques du chômage seulement. Réciproquement, par exemple le dispositif allocation chômage définie comme mesure passive peut avoir un rôle actif dans la création d'emplois de par sa demande (existence d'une dépense) sur le plan macroéconomique.

Sur le plan théorique jusqu'aux années soixante-dix c'était les politiques d'inspiration keynésienne de plein emploi qu'était dévolu le rôle de maintenir le taux de chômage à son taux incompressible. L'ouverture des économies principalement développer sur les marchés extérieurs et l'explosion du taux de chômage ont entraîné l'abandon de ces politiques dans la plupart des pays et ont adopté des mesures de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage qui occupent un espace intermédiaire entre le globalisme de la politique de régulation conjoncturelle et des politiques structurelles qui n'agissent pas directement sur le marché du travail. En effet la plupart des pays se contentent simplement de mettre en place la réglementation et institutions qui permettent le fonctionnement du marché du travail sans l'existence d'une vision de politique d'emploi et de chômage national bien intergérée.

Ainsi, le but de notre travail est de tester les hypothèses suivantes :

- a. L'intervention de l'Etat doit rester minimale, se contentant simplement de mettre en place les règles et les institutions permettant le bon fonctionnement du marché de l'emploi ;
- b. L'intervention de l'Etat doit reposer sur une intervention directe sur le marché de l'emploi.

2.1. Constat de l'évolution historique de l'emploi et du chômage en Algérie

2.1.1 Rappel de certains indicateurs sur l'évolution de la situation économique et sociale :

En matière d'emploi et du chômage, de l'indépendance à 2022, huit (08) périodes peuvent être distinguées dans le processus du développement économique et social de l'Algérie :

2.1.1.1. La période 1962-1966

Cette période a été caractérisée par des difficultés de la remise en marche du système productif national, dont le secteur industriel national, qui était constitué par un ensemble d'unités de production dont l'activité a été consacrée principalement à la production des biens de production (matières premières, semi produits) ou de biens de consommations manufacturés (Au lendemain de l'indépendance, environ 2000 entreprises industrielles sont abandonnées ; ces derniers employaient en moyenne 16 personnes/entreprises) et un taux de chômage très élevé.

2.1.1.2. La période 1967-1984

Cette période a été caractérisée par la mise en œuvre de la stratégie de développement économique et sociale basé un mode de gestion centralisé basé sur le modèle des industries industrialisantes, ainsi cette période a été définie en matière d'emploi par :

- 1967-1969 : création en moyenne à 43.000 emplois par an;
- 1970-1974 : création en moyenne à 88.000 emplois par an;
- 1975-1977 : création en moyenne à 135.000 emplois par an;
- 1978-1979 : Période d'évaluation ;
- 1980-1984 : création en moyenne à 140.000 emplois par an.

2.1.1.3. La période 1985-1989

Cette période a été caractérisée par :

- 1986 : Crise économique mondiale, chute des prix de pétrole ce qui a induit une baisse de l'investissement productif générateur d'emplois;
- Politique de l'autogestion des entreprises publiques;
- Chute du nombre des postes d'emplois créés : création en moyenne 64.500 emplois à partir de 1987;
- 1989: Changement du mode de gestion de l'économie nationale, à un mode de gestion basé sur les principes du marché.

2.1.1.4. La période 1990-1999

Cette période a été caractérisée par les indicateurs suivants :

- Un taux de chômage très élevé (29,3% en 1999);
- Un taux d'intérêt très élevé (21% en 1998) ;
- La perte de plus de 400.000 postes d'emploi;
- Une croissance économique négative (de l'ordre de -1,2 % en 1991, - 2% en 1993 et - 0,7 % en 1994);
- Une inflation à deux chiffres (29,8% en 1995);

- Une faiblesse de l'investissement productif notamment au niveau des secteurs de l'agriculture et du BTPH ;
- Une création nette d'emplois très faible estimée en moyenne à 40.000 emplois par an seulement;
- Une dette extérieure qui a atteint 31,3 milliards \$ en 1995 et un service de la dette qui absorbait quasiment les recettes d'exportation avant le rééchelonnement (source: Banque d'Algérie);
- Un épuisement des réserves de change (2,11 milliards \$ en 1995) (source : Banque d'Algérie).

Tous ces facteurs, conjugués au facteur sécuritaire, ont influé négativement sur le niveau de création de l'emploi et par conséquent sur le taux de chômage. Il est à signaler que durant cette période, il a été procédé à la mise en place des premiers dispositifs d'emplois d'attente et de création d'entreprises :

- Création des premiers dispositifs de l'emploi des jeunes (1992);
- Création du dispositif ANSEJ (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes) (1996);
- Création du dispositif ADS (Agence de Développement Social) (1996).

2.1.1.5. La période 2000-2007

Cette période a été prise comme référence pour la mise en œuvre du plan de promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage de 2008, elle a été caractérisée par les indicateurs suivants:

- Un retour de la croissance économique (taux annuel moyen sur la période de 5%);
- Une inflation maîtrisée (autour de 2,5% en moyenne par an durant la période);
- Une dette extérieure à moyen et long termes ramenée à 4,89 milliards \$ en 2007;
- Un service de la dette en très nette régression (4,1% en 2006 et 2,7% à fin 2007);
- Des réserves de change importantes estimées à 110,18 milliards \$ en 2007;
- Des programmes d'investissement publics et privés importants;
- Une baisse continue du taux de chômage (autour de 12% en 2006);
- Le retour progressif de la paix et de la stabilité sociale à partir de 2000.

Durant cette période, il a été procédé à l'introduction de nouvelles mesures sur le dispositif ANSEJ pour le rendre plus attractif pour les jeunes et à la mise en place des dispositifs ANGEM (Agence Nationale de Gestion de Microcrédits) et CNAC (Caisse Nationale d'Allocation Chômage volet création d'entreprise).

2.1.1.6. La période 2008-2013

Cette période a été caractérisée par une croissance moyenne annuelle du PIB de 3,5% à 4%. En effet, l'Algérie a amélioré ses agrégats économiques, avec une réduction de la dette extérieure publique à moins de 300 millions de dollars. Le PIB par habitant a enregistré une hausse de 1.801 dollars en 2000, à 5.784 dollars en 2013. Les recettes d'exportations en atteignent en 2013, 63,5 milliards de dollars contre 21,1 milliards de dollars en 2000. Les réserves de change passant de 11,9 milliards de dollars au début de la décennie 2000 à plus de 194 milliards de dollars en 2013.

Tous ces indicateurs macroéconomiques ont eu des effets positifs sur la croissance économique, le taux du chômage et le nombre net d'emplois créés.

Par ailleurs, durant l'année 2011, il a été procédé à des aménagements sur les dispositifs d'intermédiations sur le marché du travail (ANEM, ANSEJ, CNAC, ANGEM et ADS) et ce, en vue d'insuffler une nouvelle dynamique au marché du travail.

2.1.1.7. La période 2014-2019

Cette période a été caractérisée par les indicateurs suivants :

- Crise économique mondiale 2014;
- Baisse du prix du pétrole Algérie de 100,2 en 2014 à 57,2 dollars en 2019;
- Baisse de réserves officielles brutes de 177,4 milliards de dollars en 2014 à 72,8 milliards en 2019 ;
- Augmentation de l'encours de la dette extérieure de 3.7 milliards en 2014 à 6.2 milliards de dollars en 2019;
- Un taux de chômage évalué à 12% en 2019;
- Baisse du nombre des entreprises créées au niveau des dispositifs d'aides à la création d'entreprises (par exemple moins de 6000¹ entreprises par an au niveau de l'ANADE) ;
- Baisse du PIB par habitant à 4000 dollars en 2019.

Tous ces facteurs conjugués à la situation politique qui a dominé l'année 2019, ont influé négativement sur le niveau de création de l'emploi et par conséquent sur le taux de chômage durant cette période.

2.1.1.8. La période 2020 à ce jour

Sur cette période, la collecte de données statistiques sur le marché du travail n'a pas pu être mise en œuvre en raison de la pandémie et de tous les problèmes qui sont liés. Ainsi, le pays n'a donc pas été en mesure de recueillir davantage de données.

Avec un taux de chômage à 15% en 2020, cette dernière période a été caractérisée principalement sur le plan institutionnel par :

- La création d'un ministère chargé de la micro entreprise ;
- La création d'un ministère chargé des entreprises innovantes ;
- Rattachement des deux ministères cités ci-dessus au premier ministre ;
- Le passage de l'ANADE (Ex : ANSEJ) en 2020, de l'ANGEM et de la CNAC en 2022 sous tutelle du ministère chargé de la petite entreprise ;
- La mise en place d'un nouveau dispositif d'allocation chômage pour les jeunes primo demandeurs d'emplois en situation de chômage et âgés entre 19 à 40 ans, géré par l'ANEM.
- Fusion des deux ministères délégués en un seul ministre chargé de l'innovation et de la micro entreprise durant l'année 2023

2.1.2. Situation du marché de l'emploi

Parallèlement aux indicateurs macroéconomiques enregistrés durant la période 2000-2022, le marché de l'emploi a été caractérisé par une création moyenne nette d'emplois qui varie entre 350.000 et 400.000 postes par an, une population occupée constituée pour plus de 1/3 de salariés permanents (33,8%) et surtout une structure de l'emploi par secteur d'activité dominée en 2007 par le secteur de l'agriculture avec 19,9%, alors qu'à partir de 2015 elle est dominée par le secteur du BTP avec en moyenne de 17% du marché de l'emploi.

¹ Chiffre estimé

Tableau N° 01 : Répartition de la population occupée par secteurs d'activités
(2007/2022)

Unité : Personne

Années	2007	%	2015	%	2019	%
Population occupée dont:	9.300.000	100	10 594 000	100	11 281 000	100
Agriculture	1. 852.000	19,9	917 000	8,66	1 128 100	10
Industrie	522.000	5,6	1 377 000	13	1 353 720	12
BTP	1.258.000	13,5	1 776 000	16,76	1 917 770	17
Commerce –services-administrati on et autres formes particulièr es d'emploi	5 668 000	61	6 524 000	61,58	6 881 410	61
Années	2020*	%	2022*	%		
Population occupée dont:	12 260 834	100	12 638 622	100		
Agriculture	1 177 040	9.6	1 238 585	9.8		
Industrie	1 520 343	12.4	1 592 466	12.6		
BTP	2 206 950	18	2 098 011	16.6		
Commerce –services-administrati on et autres formes particulièr es d'emploi	7 356 501	60	7 709 560	61		

Source : ONS , * OIT

- Par secteur juridique, la population occupée été concentrée dans le secteur privé et ce, quelque que soit le secteur d'activité (69% en 2006 et 58% en 2015 et 62% en 2020).
- Un taux d'activité (population active/population en âge de travailler) en nette progression de 2003 à 2019 passant de 27,6% en 1998 à 39,8% en 2003 à 42,5% en 2006 à 41,8% en 2015 et 42,2% en 2019, alors qu'en 2020 et 2022 en enregistre des taux respectivement de 39% et 41%.
- Par secteur d'activité en constate que le secteur des services emplois entre 60 et 61% de la population occupée suivi par le BTP et l'industrie.

Tableau N° 02 : Evolution de quelques indicateurs relatifs à l'emploi

(2003-2006-2015-2019-2020-2022)

Indicateurs	2003	2006	2015	2019	2020*	2022*
Taux d'activité	39,8%	42,5%	41,8%	42,2%	39%	41%
Taux d'occupation	21,2%	26,8%	26,4%	25,3%	24,2%	25,7%
Taux d'emploi	30,4%	37,2%	37,1%	37,4	35,1%	36,2%

Source : ONS , * OIT

Tous les indicateurs montrent une nette amélioration de la situation du marché de l'emploi jusqu'à 2007 et une stabilité globale sur la période 2008-2015, même s'il a été enregistré sur le plan macroéconomique des pertes d'emplois durant les années 2011 et 2014. Néanmoins, il est à signaler que entre 2019 et 2021, la pandémie du COVID 19 a aggravé la situation générale de l'emploi.

2.1.2.1. Evolution de l'emploi

Il est à relever les informations suivantes :

- La population occupée est passée de plus de 6 millions en 1999 à 9,3 millions en 2007, soit un accroissement de l'ordre de 55% durant la période et à 10,6 millions en 2015 soit une augmentation de 14% par rapport à 2007. Alors qu'en 2020 la population occupée est passée à 12,2 millions et à 12,6 millions en 2022.

Tableau N° 03 : Evolution de la population occupée par secteur d'activités (1999 à 2022)

Unité : Personne				
Année	1999	2004	2005	2007
Pop. Occupée	6.073.000	8.046.000	8.497.000	9.300.000
Année	2015	2019	2020	2022
Pop. occupée	10 594 000	11 281 000	12 260 834	12 638 622

Source : ONS

Tableau N° 04 : Evolution de la création nette d'emplois (2000-2014)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	CNE 2000-2004
-------	------	------	------	------	------	------------------

Création nette d'emplois	168.000	356.000	320.000	361.000	773.000	+1.978.000
Année	2005	2006	2007	2008	2009	CNE 2005-2009
Création nette d'emplois	448.000	505.000	267.000	551.000	326.000	2.097.000
Année	2010	2011	2012	2013	2014	CNE 2010-2014
Création nette d'emplois	264.000	-137.000	571.000	618.000	-549.000	767.000
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2015-2019
Création nette d'emplois	438.000	200.000	294.735	180.000	270.000	1.382.735
Année	2020*	2021*	2022*			2020-2022
Création nette d'emplois	186.300	285.000	300.000			771.300

Source : ONS, * estimation OIT

Tableau N° 05 : Evolution de la création nette d'emplois par secteur d'activités (2004-2022)

	Unité milliers					
Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Création nette d'emplois	773	448	505	267	551	326
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Création nette d'emplois	264	-137	571	618	-549	438
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Création nette d'emplois	200	295	180	270	186	285
Année	2022					
Création nette d'emplois	300					

Source : ONS

Il ressort que durant la période 2004-2015, la création nette d'emplois a atteint 4.075.000 emplois. Ainsi, il est à relever qu'au total la création nette d'emplois sur la période 2000-2015 a atteint 5.280.000 emplois.

Alors que sur la période 2016 à 2022, la création nette d'emplois a atteint 1.716.000 emplois. Ainsi, il ressort une baisse dans la création d'emplois sur les dernières années principalement sur les trois dernières années due à la situation de la pandémie du COVID 19.

2.1.2.2. Evolution du chômage

Tel qu'il ressort du tableau ci-dessous, le taux de chômage a amorcé une baisse continue passant de 29,3% en 1999 à 17,7% en 2004, à 11,8% en 2007 et à 11,2% en 2015.

Tableau N° 06 : Evolution du taux de chômage (1999-2015)

Année	1999	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taux du chômage %	29,3%	27,3 %	25,9 %	23,7 %	17,7 %	15,3 %	12,3 %	11,8 %
Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux du chômage %	11,3%	10,2 %	10%	10%	9,8 %	9,8 %	10,6 %	11,2 %
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Taux du chômage %	10,5%	11,7 %	11,1 %	11,4 %	14,2 %	14,5 %	14,9 %	

Source : ONS, * Fonds Monétaire International

Le tableau ci-dessus fait ressortir que sur la période le taux de chômage est supérieur à 10%, néanmoins il est à relever que durant les années 2012 et 2013, le taux de chômage s'est stabilisé au-dessous de l'objet souhaité de 10 %. Néanmoins, il est à relever que le taux du chômage a enregistré depuis 2014 une évolution à la hausse. Ainsi selon les prévisions du FMI, le taux de chômage devrait continuer à augmenter en Algérie dans les prochaines années, passera à environ 17% en 2024 pour atteindre 19% en 2026, soit une progression de 5 points en 5 ans.

Par ailleurs, les statistiques du tableau ci-dessous, font ressortir que le chômage touche particulièrement les jeunes. Ainsi en 2015, 67,94% situation de chômage étaient âgés de moins de 30 ans.

Tableau N° 07 : Population en chômage par groupe d'âge (2003/2022)

Unité : Personne

Année	2003	%	2006	%	2015	%	2020*	%	2022*	%
- de 30 ans	1.505.297	72,4	869.879	70,1	909.000	67,94	982.500	65,5	970.500	64,7
+ de 30 ans	572.973	27,6	370.962	29,9	429.000	32,06	517.500	34,5	529.500	35,3
TOTAL	2.078.270	100	1.240.841	100	1.338.000	100	1.500.000	100	1.500.000	100

Source : ONS, * Banque Mondiale

Il importe de relever l'accroissement de la part des femmes dans la population en chômage qui été passée de 15,3% en 2003 à 20,4% en 2006 et à 28,70% en 2015.

Toutefois, la part de la population féminine dans la population totale occupée été passée, aussi, de 13,96% en 2003 à 16,9% en 2006 et à 18,25% en 2015.

Tableau N° 08 : Population en chômage par genre
(2003/2022)

Unité : Personne						
Année	2003	%	2006	%	2015	%
Hommes	1.759.933	84,68	988.288	79,6	954.000	71,30
Femmes	318.337	15,32	252.553	20,4	384.000	28,70
TOTAL	2.078.270	100	1.240.841	100	1.338.000	100
Année	2020	%	2022	%		
Hommes	930.000	62	960.000	64		
Femmes	570.000	38	540.000	36		
TOTAL	1.500.000	100	1.500.000	100		

Source : ONS , *Banque Mondiale

- La demande d'emploi enregistrée par l'ANEM en 2007, a atteint 887.097 demandes dont 194.396 émanent de diplômés.

2.1.2.3. Analyse des facteurs ayant permis la réduction du chômage

Les performances citées ci-dessus en matière de création d'emplois et de réduction du chômage sur la période 2000-2015 sont principalement dues :

- A la mise en œuvre du Programme de soutien à la relance de l'économie (PSRE) 2001-2004 qui avait favorisé l'achèvement de nombreux projets en souffrance et le lancement d'importants chantiers qui se sont traduits par une importante création nette d'emplois;
- A la mise en œuvre du Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance (2005-2009), auquel sont venus s'ajouter les programmes spéciaux des Hauts Plateaux et du Sud, période qui s'est aussi traduite par une importante création nette d'emplois;
- A l'amélioration du niveau de l'investissement privé (national et étranger);
- Aux résultats des dispositifs d'emplois d'attente et des dispositifs de création d'activités entrant dans le cadre de la promotion de l'emploi des jeunes qui ont permis le financement de 2.695.528 postes d'emplois sur la période 1999-2007, pour un coût financier de l'ordre de 150 milliards DA;
- A une croissance hors hydrocarbures importante (6,5% en 2007) tirée par des secteurs générateurs d'emplois notamment le BTP (10%), les services (7%), l'agriculture (5%).

Cependant, malgré les performances constatées, il a été enregistré en 2007 plus d'un (01) million de chômeurs dont 70% sont des primo demandeurs et auxquels devraient s'ajouter annuellement près de 300.000 nouveaux demandeurs d'emploi (dont 120.000 diplômés de l'enseignement supérieur et 60.000 diplômés de la formation professionnelle), ceci a conduit les pouvoirs publics en 2008 à mettre en place un plan national de promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage.

Ainsi, il ressort que malgré une situation économique et financière favorable et surtout la mise en place des règles et les institutions qui permettent en théorie le bon fonctionnement du marché de l'emploi, il ressort relativement une faible création des postes d'emploi et surtout le maintien du taux de chômage à un niveau élevé. C'est pourquoi il a été décidé en 2008 l'intervention directe de l'Etat pour la gestion du marché du travail ce qui a donné de bon résultat. Néanmoins, avec la dégradation de la situation sanitaire et surtout avec une situation économique mondiale défavorable à partir de 2019, l'Etat n'a pas pu mettre en œuvre un plan de promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage ce qui n'a pas permis de définir des objectifs quantifiables en matière d'emploi et du chômage sur la période 2019-2023 ce qui s'est traduit par une augmentation du chômage et la baisse du nombre de postes d'emplois créés.

2.2. Schéma du plan national pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage.

Après analyse par les pouvoirs publics du contexte socio-économique national sur la période 2000-2007, il a été procédé à la mise en place durant l'année 2008 d'un plan national pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage dont les principaux objectifs:

- a. La lutte contre le chômage par une approche économique;
- b. La promotion d'une main d'œuvre qualifiée à court et moyen termes;
- c. Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat;
- d. L'adaptation des filières et des profils de formation aux besoins du marché du travail;
- e. Le soutien à l'investissement productif générateur d'emplois;
- f. La création d'instances intersectorielles de coordination;
- g. La modernisation des mécanismes d'orientation, de suivi, de contrôle et d'évaluation;
- h. L'amélioration et la consolidation de l'intermédiation sur le marché du travail;
- i. La poursuite des efforts pour la création des quatre (04) millions emplois prévus par les programmes de développement économique et social (2005-2009 et 2010-2014);
- j. Le renforcement de la promotion de l'emploi des jeunes et l'amélioration du taux de recrutement à l'issue de la période d'insertion;
- k. La réduction du taux de chômage à moins de 10% à l'horizon 2009-2010 et à moins de 9% durant la période 2011 - 2014.

2.2.1. Principaux axes du plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage :

Pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, le plan national pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage a préconisé une démarche reposant sur sept (07) axes principaux à savoir:

1er axe: Appui à l'investissement dans le secteur économique créateur d'emplois, à travers :

- a. La mise en œuvre effective de la stratégie industrielle notamment dans les secteurs où notre pays possède des avantages comparatifs et en même temps générateurs d'emplois tels que la pétrochimie, l'agro-alimentaire, l'industrie pharmaceutique, les industries de montage électronique et électroménager notamment;

- b. La mise en œuvre de l'ensemble des programmes de développement des secteurs, adoptés en conseil du gouvernement (agriculture, tourisme, hydraulique, travaux publics etc.);
- c. Le Soutien au développement de la PME qui constitue un puissant facteur de création d'emplois;
- d. L'accélération de la réforme du mode d'organisation et d'exploitation des terres agricoles publiques afin de favoriser l'investissement sur de longues périodes;
- e. L'accélération de la réforme du système financier et bancaire afin de lever les contraintes liées à l'accès au crédit et au financement de l'économie;
- f. La poursuite et l'accélération de la réforme du foncier industriel qui constitue un handicap au développement de l'investissement.

2ème axe : Promotion de la formation qualifiante en vue de l'adaptation au poste de travail, à travers:

- a. un encouragement de la formation en milieu professionnel sur site à travers un soutien de l'État aux entreprises qui participent aux actions de formation, notamment dans les profils et qualifications en déficit sur le marché du travail;
- b. La mise en œuvre de conventions emploi/formation sur site avec les entreprises notamment celles qui réalisent des grands projets structurants dans le but de substituer progressivement la main d'œuvre nationale à la main d'œuvre étrangère qui été évalué à 43.083 travailleurs étrangers à la fin de l'année 2007²;
- c. La mise en œuvre de conventions de partenariat entre les entreprises, le service public de l'emploi et le système de formation professionnelle avec possibilité d'utilisation par les entreprises des structures de la formation professionnelle en contre partie du recrutement des personnes formées;
- d. L'adaptation des filières enseignées au niveau de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, aux besoins du marché du travail;
- e. L'encouragement au développement de la formation dans les petits métiers et l'artisanat à travers un soutien de l'État aux maîtres artisans qui encadrent des demandeurs d'emploi.

3ème axe : Promotion d'une politique d'incitation en direction des entreprises qui participent à la création d'emplois

Ceci devra se traduire notamment par une amélioration des niveaux d'abattement de la part patronale de cotisation de sécurité sociale et l'augmentation du taux de réduction de l'IRG³ et de l'IBS⁴ et l'allongement de la période d'exonération de l'IBS à cinq (05) ans pour les entreprises créant 50 à 100 emplois et à sept (07) ans pour les entreprises créant plus de 100 emplois. Ainsi, que l'introduction de nouvelles mesures en faveur de l'emploi notamment: faire bénéficier les PME⁵ et les micro-entreprises de préférences particulières dans l'attribution des marchés publics (20% des marchés publics) et promouvoir une plus grande implication des collectivités locales en matière de promotion de l'emploi par l'externalisation de certaines activités vers le secteur privé et particulièrement la micro-entreprise (ramassage d'ordures, éclairage, espaces vert, travaux d'entretien etc....), l'introduction dans le système d'évaluation des walis d'un critère

² Source : Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale

³ Impôt sur le Revenu Global

⁴ Impôt sur le Bénéfice de Société

⁵ Petite et Moyenne Entreprise

portant sur les performances en matière de création d'emplois et de réduction du chômage et surtout l'introduction de la variable emploi pour favoriser l'octroi du crédit bancaire aux investissements productifs à fort potentiel d'emplois et l'intéressement des agents du service public de l'emploi en fonction de leurs performances en matière de placement.

4^{ème} axe : Promotion de l'emploi des jeunes

La mise en œuvre du plan national s'est traduit en pratique par la mise en place d'un nouveau mécanisme de prise en charge concrète des besoins en matière d'insertion professionnelle des jeunes qui constituent plus de 68% de la population à la recherche d'emploi (voir tableau N° 07).

La nouvelle démarche proposée en matière de promotion de l'emploi des jeunes tient compte :

a- Des recommandations de la Conférence Gouvernement–Walis organisée par l'ANSEJ « Octobre 2003- Palais des Nations- Alger) qui été consacrée exclusivement au thème de la jeunesse;

b-Des décisions du gouvernement relatives à la lutte contre le phénomène de l'émigration clandestine.

Ainsi, le nouveau dispositif vise à faciliter l'accès à un emploi durable aux jeunes primo demandeurs d'emploi, inscrits auprès du réseau de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM), en privilégiant l'insertion dans le secteur économique public et privé; l'objectif assigné consistait à passer d'un taux annuel de recrutement durable de 12% à 33%. Il accorde, par ailleurs, une attention particulière aux diplômés sans emploi dont la demande additionnelle annuelle est évaluée, en moyenne, à 180.000 diplômés par an. C'est dans ce cadre que la nouvelle politique de promotion de l'emploi des jeunes a été basée sur :

A- L'appui au développement de l'entrepreneuriat;

B- L'appui à la promotion de l'emploi salarié.

A – L'appui au développement de l'entrepreneuriat

Le premier élément de la politique de promotion de l'emploi des jeunes, porte sur l'appui au développement de l'entrepreneuriat.

Dans ce cadre, il importe de rappeler que trois dispositifs de créations d'activités sont opérationnels (en 2007). Il s'agit:

- a. du dispositif ANADE (Ex : ANSEJ);
- b. du dispositif géré par la CNAC ;
- c. du dispositif du micro crédit géré par l'ANGEM.

A-1- Les réformes à apporter au dispositif d'appui à la création d'activités.

En tenant compte des décisions du conseil Interministériel du 19 avril 2008 consacrés aux dispositifs de création d'activité, des aménagements qualitatifs ont été porté aux dispositifs ANADE (Ex : ANSEJ) et CNAC et ce, afin de mieux répondre aux attentes des promoteurs porteurs de projets et ainsi de présenter aux Banques des projets bancables, il est à relever que plusieurs réformes ont été introduites sur les dispositifs d'aide à la création d'entreprises et ce, depuis 2008 .

Elles porteront notamment sur :

- la décentralisation des décisions d'octroi des aides de l'État (Prêt Non Rémunéré-PNR-, avantages fiscaux, bonification des taux d'intérêt et prime technologique) au niveau local;

- la réorientation des projets en fonction des besoins du marché et du développement local par l'exploitation des potentialités économiques locales (Commune, Daïra et Wilaya);
- l'orientation de la micro entreprise vers la gestion et la maintenance du patrimoine immobilier, le tourisme, l'environnement, l'artisanat d'art.....;
- la recherche de partenariats avec les opérateurs économiques (développement de programmes et intégration du dispositif dans les grands projets de développement, parrainage d'entreprises, etc.);
- développement pour les jeunes promoteurs des pépinières d'entreprises;
- la formation des personnels spécialisés de l'ANSEJ (Actuellement : ANADE) et de la CNAC en matière d'accompagnement des promoteurs;
- la formation des promoteurs dans le domaine de la gestion et du management durant la phase pré-crédation du projet ou à sa phase post-crédation.

B- L'appui à la promotion de l'emploi salarié:

La promotion de l'emploi salarié des jeunes s'est traduite par :

- La mise en œuvre de trois contrats d'insertion ciblés et un contrat de travail aidé (CTA);
- Un soutien plus marqué aux employeurs pour la maîtrise des coûts de l'emploi ;
- L'incitation au recrutement par un partage des coûts salariaux avec l'employeur à l'issue de la période d'insertion;
- La prise en charge d'actions de formation qualifiantes et de perfectionnement durant la période d'insertion, à la demande de l'employeur. A cet effet, 15% du budget alloué au dispositif, seront affectés au financement de ces formations;
- L'introduction d'un système de contrats emploi/ formation devant déboucher sur le recrutement durable du jeune; 60% des frais de formation seront supportés sur le budget de l'État dans la limite de 06 mois maximum;
- La modulation des durées d'insertion dans les programmes selon les secteurs juridiques;
- Des incitations fiscales et parafiscales en faveur des employeurs procédant au recrutement de jeunes demandeurs d'emploi;
- La mise en œuvre de mesures spécifiques en direction des jeunes des quartiers défavorisés à travers notamment des facilitations au recrutement dans les travaux et activités d'utilité publique;
- L'incitation à la recherche de formation qualifiante à travers l'octroi d'une prime d'encouragement.

Ainsi, l'approche en matière d'appui à la promotion de l'emploi salarié des jeunes s'est traduite en 2008 par la création d'un nouveau dispositif intitulé : «Dispositif D'aide à l'Insertion Professionnelle (D.A.I.P.) ». Ce dispositif se compose de quatre (04) contrats d'insertion ciblés:

1 - Le Contrat d'Insertion des Diplômés (C.I.D) : qui cible les jeunes diplômés de l'enseignement supérieurs et les techniciens supérieurs issus des établissements nationaux de la formation professionnelle;

2 - Le Contrat d'Insertion Professionnelle(C.I.P) : cible les jeunes sortant de l'enseignement secondaire de l'éducation nationale, des centres de formation professionnelle, ou ayant suivi un stage d'apprentissage;

3 - Le Contrat Formation Insertion(C.F.I) : cible les jeunes sans formation ni qualification. Dans le cas où les APC décident de confier les travaux liés à l'amélioration du cadre de vie des populations aux micro- entreprises, celles-ci bénéficient, dans le cadre de conventions avec l'ANEM;

4- Le Contrat de Travail Aidé (CTA).

5ème axe: Amélioration et modernisation de la gestion du marché du travail

En vue de rapprocher les demandeurs d'emploi des employeurs les actions à mener dans ce cadre ont porté sur :

1- La poursuite du programme de réhabilitation de l'ANEM. Ce programme triennal, lancé à partir de 2007;

2- La réhabilitation des Directions de l'Emploi de Wilaya (DEW) qui constituent le 1er palier d'observation du marché local de l'emploi, par :

- l'amélioration de leur encadrement humain;
- la formation et le recyclage des personnels;
- la modernisation des méthodes de gestion;
- le renforcement en moyens matériels notamment en équipement informatique;
- la mise en place d'un réseau intranet;
- la dotation en infrastructures adéquates et fonctionnelles;
- l'extension des structures de l'emploi au niveau de la Daïra, des communes et des sites défavorisés et ce, par la création de guichet unique intégrant l'ensemble des intervenants dans le marché de l'emploi.

3 – L'amélioration des performances de l'administration de l'emploi;

4- Les missions de l'Institut National du Travail (I.N.T) seront renforcées dans le domaine de l'emploi pour capitaliser l'expérience et encourager la recherche dans ce domaine.

6ème axe : Suivi, contrôle et évaluation de la mise en œuvre du plan d'action

Le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions pour la promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage ont été pris en charge à trois niveaux:

1- La Commission Nationale de l'Emploi (C.N.E), Présidée par le Chef du Gouvernement (le Premier Ministre) et composée des ministres des secteurs concernés. Cette commission a pour missions principales :

- d'assurer l'orientation, le suivi, la coordination et l'évaluation des actions entrant dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage;

- d'examiner et d'adopter le rapport annuel du comité technique intersectoriel;

- d'étudier toute proposition de mesures visant à promouvoir et à préserver l'emploi.

2 - Le Comité Intersectoriel de Promotion de l'Emploi (C.I.P.E), Présidé par le Ministre chargé du Travail et de l'emploi avec des délégués au niveau de la wilaya, présidés par le Wali. Le comité intersectoriel de promotion de l'emploi (C.I.P.E.) a pour missions :

- D'assurer les synergies nécessaires entre les différents secteurs concernés par la promotion de l'emploi;
- De proposer toute mesure visant à promouvoir et à préserver l'emploi;
- D'élaborer et d'actualiser la liste des métiers et qualifications déficitaires;
- D'évaluer les programmes sectoriels visant la promotion de l'emploi;

- De proposer un système de collecte, de traitement et de diffusion de l'information statistique sur l'emploi;

- D'élaborer un rapport annuel sur la situation du marché de l'emploi;

Ces instruments de coordination intersectorielle seront soutenus par la création d'un réseau national et local de collecte de l'information sur le marché du travail articulé autour :

- D'un noyau central basé au niveau du Ministère chargé de l'emploi;

- De points focaux locaux constitués par les Directions de l'emploi de Wilaya.

La mission principale de ce réseau portera sur la collecte et le traitement de l'ensemble de l'information relative à l'emploi et au chômage au niveau local puis sa consolidation au niveau national. Ce réseau constituera pour les pouvoirs publics, en relation avec les partenaires sociaux, un outil d'aide à la décision en matière de conduite de la politique de l'emploi, notamment en ce qui concerne l'adéquation formation/emploi, l'encouragement de la mobilité professionnelle, la maîtrise et la connaissance du secteur informel etc....

7ème axe : Mise en place des organes de coordination intersectorielle

La mise en place de ces instances découle de la conviction que l'emploi doit constituer une préoccupation majeure de tous les secteurs qui devront participer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de l'emploi à travers une coordination intersectorielle plus étroite. Cette coordination est assurée par :

1) La Commission Nationale de l'Emploi (C.N.E), présidée par le chef de gouvernement (le premier ministre);

2) Le Comité Intersectoriel de Promotion de l'Emploi (C.I.P.E) présidé par le ministre chargé de l'emploi;

3 - La Commission Locale de l'Emploi (C.L.E) présidée par le Wali.

3. Conclusion

Le but de notre article est de faire ressortir que l'Algérie avait dans une période très ressentie une stratégie nationale intégrée et active visant la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage (et ce, par une intervention directe dans la régulation et le fonctionnement du marché du travail) et qui apparaît comme étant bien structuré et ce, à deux niveaux (niveau national et le niveau local), et cette intégration été assurée verticalement à travers l'existence d'une relation entre les trois niveaux (niveau local à travers la « commission locale de l'emploi », le niveau intermédiaire à travers la « commission intersectoriel de promotion de l'emploi » et le niveau central à travers la « commission nationale de l'emploi ».

D'autre part, il apparaît, dans le plan national deux niveaux d'intégration horizontale :

- Le premier niveau d'intégration horizontale apparaît au niveau local et ce, à travers la commission locale de l'emploi, qui devrait assurer cette fonction par l'intégration de l'ensemble des acteurs locaux concernés par la création et la gestion de l'emploi.

- Le deuxième niveau d'intégration horizontale apparaît au niveau intermédiaire et ce, à travers la commission intersectoriel de promotion de l'emploi qui devrait assurer cette fonction par l'intégration des structures et départements ministériels concernés par la gestion des programmes de développement générateur d'emplois.

Cette stratégie a permis la réalisation dans leur globalité les objectifs qui ont été inscrits en matière de l'emploi et du chômage pour les deux plans quinquennaux à savoir 04

millions d'emplois et un taux de chômage moins de 10%, ce qui nous entraîne à dire que la deuxième hypothèse est vérifiée, c'est-à-dire que l'intervention directe de l'Etat dans le marché du travail est nécessaire par une politique de rigueur pour pouvoir atteindre les objectifs fixés surtout avec l'ouverture sur les marchés extérieures.

Néanmoins nous constatons durant les dernières années un essoufflement du plan national de la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, c'est pourquoi, nous recommandant de:

1-Redynamiser le plan national pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage par une volonté politique bien affichée, ce qui permet de définir des objectifs nationaux en matière d'emploi et du chômage avec une intervention directe de l'Etat, ainsi des bilans pourront être réalisés et évalués à chaque période;

2- Renforcer le système d'information national sur l'emploi, en effet la production actuelle des données concernant le marché du travail est insuffisante, ce qui ne permet pas aux décideurs politiques ni aux acteurs économiques et sociaux, ni aux administrations de disposer des moyens d'analyse nécessaires pour comprendre la réalité du marché du travail afin d'apporter des solutions appropriées et bien ciblées ;

3- Définir la structure chargée de la gestion et de la coordination (exemple ; ministère de la micro entreprise ou ministère du travail au niveau national et le Directeur d'Emploi au niveau local), ce qui permet d'améliorer la visibilité et la gestion du marché du travail, en effet, la cohérence et l'efficacité du marché du travail nécessitent la coordination des interventions entre les principaux acteurs sur le marché du travail.

En conclusion de notre étude, il est important de souligner que notre pays, à travers le plan national de promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage, représente une référence en matière de choix pragmatique de stratégie de promotion d'emploi, outil qui a permis l'intervention de l'Etat par une gestion efficace du marché du travail sur la période 2008-2019.

Références bibliographiques

Ouvrages et thèses :

AHMADOU Aly Mbaye, (2014), « Secteur informel, emplois et transformation structurelle », l'Organisation internationale de la Francophonie.

BROSSARD. O, (1999), « L'emploi et le chômage », Repères, La Découverte

Freyssinet J., (1992). Le chômage, Edition Repères, Paris

Gautié J., (1993). "*Les politiques de l'emploi : Les marges étroites de la lutte contre le chômage*". Ed. Vuibert, Paris.

Gazier.B., (1992). « Economie du travail et de l'emploi » Edition Dalloz, Paris.

Lahcène, Bouriche et Chaïb, Bounoua, (2010) « Les déterminants du marché du travail en Algérie : Une analyse quantitative des structures de l'offre et la demande d'emploi (1980- 2009) ». Les Cahiers du Management des Entreprises et du Capital Social (MECAS).

Mohamed Saïb, Musette, (2014) Les politiques de l'emploi et les programmes actifs du marché du travail an Algérie. Alger.

MAILLEFERT.M, (2001), « L'économie du travail : concepts, débats et analyses », Jeunes Edition - STUDYRAMA,

MANKIW. G & TAYLOR. M, (2010), "Principes de l'économie", édition Boeck,

MEBTOUL. A, (2011), « la situation économique en Algérie », CASBAH, Alger

Articles

GUYOT J, JANSSEN F et LOHEST O., (2006). "Facteurs influençant la croissance de l'emploi des PME Wallones" CRECIS, LOUVAIN School of Management, Wallone, Belgique.

Documents divers :

1- Les textes réglementaires du : « *plan d'action pour la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage* », Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Alger, année 2007.

2- Jean-Paul Barbier, « *Etude comparative sur l'intermédiation sur le marché du travail : en Algérie, au Maroc et en Tunisie* », Bureau International du Travail, Unité Analyse de l'Emploi, Février 2005.

3- Rapport : Projet autonomisation et emploi des jeunes à Adrar et Médéa, « *Etude sur le renforcement du comité intersectoriel de wilaya pour la promotion de l'emploi* », PNUD, Alger, Septembre 2015.

4- Rapport de l'ETF 3European trainig foundation, Algerie, évolution en matière d'éducation, de formation et d'emploi 2021, Turin, Italy, 2021.

5- Rapport de l'ONU, Analyse rapide de l'impact socio-économique du COVID-19 sur l'Algérie et proposition pour une relance durable et résiliente, Mai 2020.

6- Rapport annuel des Nations Unies, Algérie 2021

7- Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la république, septembre 2021

8- Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale. De l'université au monde du travail. 2017. Alger

9- Bulletin satatistique de l'Office National des Statistiques (ONS). Activité, emploi et chômage. 2013/2014/2015/2016. Alger.

Site Web :

1- www.ons.dz

En Arab

كتاب

1- سياسات سوق العمل صياغتها و تنفيذها و تقييمها، مكتب منظمة العمل الدولية لشمال أفريقيا، القاهرة، سنة 2003